

Communiqué de presse

Le Conseil de l'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun s'est réuni en session ordinaire à Yaoundé le 03 septembre 2005. Entre autres sujets inscrits à l'ordre du jour, le Conseil s'est une nouvelle fois penché sur les problèmes suivants :

- La non observation par certains Docteurs vétérinaires des lois et règlements de la profession.
- L'ouverture anarchique des cabinets secondaires par les vétérinaires autorisés à exercer en clientèle privée.
- L'importation, la vente et la distribution des médicaments et produits à usage vétérinaire par des personnes et organismes non qualifiés ou non autorisés en violation des dispositions pertinentes des lois 90/033 de 10 Août 1990 relative à l'exercice de la profession vétérinaire et 2000/018 du 19 décembre 2000 portant réglementation de la pharmacie vétérinaire.
- L'inexistence des textes complémentaires aux lois et décret régissant la profession vétérinaire.

Concernant le problème de la circulation des médicaments et des produits à usage vétérinaire, le conseil déplore cette situation dangereuse pour la santé des animaux et attire l'attention du public sur les risques sanitaires encourus par le consommateur.

Le conseil rappelle la disposition légale en vigueur qui donne l'exclusivité de la pharmacie vétérinaire aux seuls Docteurs vétérinaires.

Le Conseil demande par conséquent aux sociétés, établissements et personnes qui exercent illégalement la profession vétérinaire en important et distribuant les médicaments vétérinaires de mettre fin dans les meilleurs délais à cette activité illégale, faute de quoi ils s'exposent aux sanctions prévues par la loi.

Le conseil s'est également préoccupé de la recrudescence des cas de rage humaine et demande aux autorités compétentes de prendre les dispositions qui s'imposent pour enrayer le fléau.

Pour le Président du Conseil
Dr BABA MALLOUM OUSMAN